
EDITORIAL

DE L'USAGE DE LA LIBERTÉ

La liberté absolue, totale, dans toutes les directions... l'absence complète de restraints... la possibilité de faire ce que l'on veut simplement parce qu'on a envie de le faire et ce quelles que puissent être les conséquences pour autrui... Telle est, en gros, l'idée que se font, de la liberté, bon nombre de nos contemporains.

Sachons-le, c'est cette liberté-là que recherchent nombre d'ardents défenseurs des droits et des libertés humaines. Ne soyons pas naïfs au point de croire que ces gens-là sauront où s'arrêter.

Je ne suis pas pessimiste de nature. Ce ne sont ni la morbidité ni un état dépressif qui font que je m'exprime ainsi. Je suis simplement convaincu de l'existence et de la puissance du mal, des aspects destructeurs de la liberté lorsque celle-ci n'est plus qu'une absence absolue de contraintes.

Malheureusement, la liberté n'est souvent qu'un prétexte au mal et de là vient la nécessité des lois. L'apôtre Paul écrit donc que la loi n'est pas faite pour le juste mais pour « les méchants, les impies et les pécheurs ... » (1 Timothée 1 : 9).

Légion sont les défenseurs de la liberté qui voient simplement en celle-ci un prétexte, une occasion de satisfaire les passions les plus viles et les plus contre nature. Je sais, d'ailleurs, que cela n'empêche pas que les libertés humaines les plus fondamentales sont bafouées sous prétexte de maintenir l'ordre.

En fait, rares sont les individus (sans parler des peuples ou des nations) qui ont su trouver le juste milieu entre l'autocratie des lois et des autorités et le règne tyrannique de la dépravation. Que ce soit aux États-Unis, en Hollande ou en France le problème est le même : la liberté est trop souvent un prétexte à la corruption. Et face à ce problème le chrétien a-t-il le droit de rester neutre ou simplement d'attendre que les autorités réagissent ?

Le chrétien a-t-il le droit, devant Dieu, de ne rien dire lorsque des pasteurs attitrés accordent la bénédiction nuptiale à des homosexuels ?

Et ceci ne se passe pas seulement aux Etats-Unis dont on aime stigmatiser les immoralités pour mieux taire les tares morales de notre continent européen. Je prends l'exemple d'une association régie par la loi de 1901, installée à Paris, dirigée par un pasteur et qui veut faire admettre la pratique de l'homosexualité (et les mariages d'homosexuels) par les croyants. Le journal Marie Claire rapporte le cas de deux femmes qui firent appel à cette association car « elles désiraient qu'un représentant de l'Eglise consacre leur amour » (**Marie Claire, 25/12/81**). De même qu'en Hollande ou aux Etats-Unis le moment viendra où, en France, les couples d'homosexuels réclameront le droit d'adopter et d'élever des enfants. A quand les allocations familiales pour les couples homosexuels ?

Il faut aussi parler de ce qu'on appelle « l'union libre ». Il est d'ailleurs curieux qu'on parle d'union « libre » pour un couple qui ne s'est engagé dans le mariage. Est-ce que ceci implique qu'il n'y a pas de liberté dans le mariage ? La tendance actuelle de la législation française est de rapprocher les droits des couples non mariés (vivant en concubinage) de ceux des couples légitimement mariés. Ceci a été clairement montré lorsque le 2 janvier 1978 la Sécurité Sociale accordait certaines prestations aux couples vivant en concubinage, c'est-à-dire principalement l'octroi des prestations maladie et maternité ainsi que les prestations familiales (à cet égard les couples vivant en concubinage et les couples mariés ont les mêmes droits et avantages). On peut même avec un certificat de concubinage (équivalent du livret de famille) obtenir des tarifs réduits sur la S.N.C.F.

En disant ceci je n'affirme pas que les couples légitimement mariés sont nécessairement plus heureux ou qu'ils élèvent nécessairement mieux leurs enfants. Défendre la famille ou le mariage ne mène à rien si dans le même temps l'homme et la femme au sein du couple méconnaissent leurs responsabilités.

Pour se situer véritablement dans une optique chrétienne la défense de la famille ne peut pas être simplement la défense d'une tradition qui n'est trop souvent qu'apparence et hypocrisie. Il ne s'agit pas pour nous de simplement défendre une façade derrière laquelle on pourrait tout se permettre. Le couple a des responsabilités ainsi que des libertés uniques. Ces responsabilités et ces libertés sont clairement spécifiées et délimitées dans la Parole de Dieu. Nous nous faisons des illusions si nous nous imaginons que nous pouvons protéger la famille de la corruption actuelle sans être nous-même de vrais chrétiens. Tant que la société dite « chrétienne » continue à se déchristianiser, la famille est de plus en plus menacée par ceux-là même qui voudraient la protéger. L'inverse aussi est vrai. Nous avons un effet bénéfique sur la famille et le couple uniquement dans la mesure où nous ne sommes pas des hypocrites, où nous démontrons notre qualité de vie familiale.

Il ne sert strictement à rien qu'une Eglise condamne le divorce si d'un autre côté elle permet le laxisme dans la question de l'adultère. L'immoralité se cache trop souvent derrière des slogans qui visent, en apparence, à maintenir la moralité. C'est parce qu'on oublie que la foi chrétienne est exigeante. Un couple n'est pas « chrétien » simplement parce qu'il refuse le divorce. Des enfants ne sont pas nécessairement plus heureux parce qu'ils cohabitent physiquement avec leurs parents. On ne compte plus les couples au sein desquels l'homme et la femme sont des étrangers, voire des ennemis, l'un pour l'autre. En somme, pour ce qui est du résultat final il n'est pas dit qu'il sera meilleur parce qu'un couple a été légitimement marié et que les apparences ont été sauvées.

Mais le couple a aussi des libertés. Il a, entre autres, des libertés dans les rapports sexuels. Ainsi, il est absurde de parler de « concupiscent » (comme on le fait dans la morale catholique) lorsqu'il est question des rapports sexuels au sein du couple. Cela est absurde parce que le rapport sexuel est une des finalités du couple voulue de Dieu (1 Corinthiens 7:4,5). Il est parfaitement absurde de condamner la recherche du plaisir au sein du couple alors que ce plaisir fait partie intégrante de l'union physique entre un homme et une femme (Cf. « **Message aux familles chrétiennes** » pages 6, 7 Synode des évêques sur la famille, octobre 1980). L'Eglise catholique confond toujours immoralité et plaisir et croit voir dans le plaisir sexuel une « soumission à l'impulsion de ses tendances » (ib. p. 17). On érige donc le célibat en vertu morale en invoquant la nécessité « chrétienne » de la tempérance, de l'abstinence, de la renonciation à soi. Et pour la même raison on dit de la contraception qu'il est un acte « intrinsèquement deshonnête » (Paul VI « **Sur le mariage et la régulation des naissances** » page 19).

Dans le contexte du couple l'acte sexuel ainsi que le plaisir qui lui est associé sont voulus de Dieu. On peut donc se demander pourquoi les hommes religieux qui, eux-mêmes, refusent l'expérience sexuelle, s'évertuent à légiférer en la matière.

L'interdiction ou les limitations dans la contraception constituent un exemple type de l'erreur de Rome à l'égard de la question du couple. L'homme exerce dans tous les domaines une certaine maîtrise sur les lois naturelles sans pour autant qu'il en découle une atteinte à la moralité. La médecine a libéré l'homme de bien des souffrances et de bien des maux. Cette maîtrise de la nature est une prérogative de l'homme voulue de Dieu et n'est généralement qu'une simple question de commodité qui n'a rien à voir avec la morale chrétienne.

Mais en fait il est clair qu'une relation existe entre une conception manichéenne de la morale et un antagonisme latent envers des progrès qui mènent simplement à plus de bien être. L'idée est tenace selon laquelle la misère physique, l'abstinence et le mépris du corps

rendent plus spirituel. Dans sa recherche effrénée de « spiritualité » Ignace de Loyola cessa de se laver, de couper ou de peigner ses cheveux ; il ne voulait ni tailler ses ongles, ni se baigner, ni se laver les mains, le visage ou les pieds ; il vivait de la nourriture qu'il pouvait se procurer en mendiant et n'acceptait jamais de viande (**Durant W. Histoire de la civilisation, pages 426, 427**). Parce qu'elle voulait être vraiment « spirituelle » Thérèse d'Avila refusa une assistance médicale alors qu'elle était fort malade (**ib. p. 418**).

Et l'on veut faire croire aux couples aujourd'hui que la contraception est quelque chose d'intrinsèquement immoral parce que le mépris du corps demeure un élément essentiel de la morale catholique.

Le chrétien ne veut pas d'une liberté absolue. Il ne veut pas non plus de contraintes inutiles et injustifiées. Du point de vue de la foi chrétienne l'épanouissement de la personne se trouve nécessairement tout à la fois dans un cadre de libertés et dans un cadre d'interdits. Le Nouveau Testament présente les deux cadres et montre la relation nécessaire entre la liberté et la responsabilité, entre ce qui est autorisé et ce qui est interdit. Il importe donc que le Nouveau Testament devienne l'unique règle de foi de tous les croyants et qu'ils ne craignent pas de rejeter des principes qui ne sont que des traditions d'hommes d'Eglise. ■